



**La présente modification 002 vise à apporter des changements suivants à la DP n°170070 :**

**PROCÉDURE D'ÉVALUATION  
PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4**

**Critères techniques cotés**

**SUPPRIMER**

C3- Points alloués pour les critères

« Jusqu'à six (6) points pour chacun des éléments a) à c), et deux (2) points supplémentaires si le soumissionnaire a déjà utilisé cette approche dans le cadre d'autres tâches ou projets, ce qui totalise un maximum de vingt (20) points »

**INSÉRER**

C3- Points alloués pour les critères

« Jusqu'à quatre (4) points pour chacun des éléments a) à c), et deux (2) points supplémentaires si le soumissionnaire a déjà utilisé cette approche dans le cadre d'autres tâches ou projets, ce qui totalise un maximum de vingt (20) points »

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.